



Organisation  
internationale  
du Travail



ProAgro

## TERMES DE REFERENCE

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UN ACCORD D'EXECUTION POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION QUALIFIANTE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**DC symbole :** MAR/20/50/DEU

**N° de projet :** 107600

**N° award :** 502528

**Nom du projet :** ProAgro Maroc - Promotion du travail décent dans le secteur de l'agro-industrie au Maroc.

**Période :** 25 février 2023– 31 juillet 2023

**Zone d'action :** Région de Rabat-Salé-Kenitra



## 1. Contexte et justification

L'agriculture biologique est un mode de production régie par une réglementation qui interdit l'utilisation des produits de synthèse (engrais, pesticides...) et qui encourage le recours aux moyens biologiques et physiques. Conscients de l'importance écologique, commerciale et socio-économique de l'agriculture biologique, plusieurs pays, dont le Maroc, ont mis en place pendant les dix dernières années, des programmes visant la promotion et le développement de ce secteur.

En effet, depuis le début des années quatre-vingt-dix, le Maroc avait lancé des programmes de productions biologiques. Depuis lors, le mouvement a fait une progression considérable tant sur les plans technique et commercial que sur le plan social.

Aujourd'hui, le Maroc avec sa nouvelle stratégie « Génération Green » (2020-2030) prévoit l'augmentation de la superficie en espèces cultivées en mode agriculture biologique à 100 000 ha d'ici 2030. Pour sa part, la Direction Régionale de l'Agriculture de Rabat-Salé-Kénitra prévoit de passer de 1684 ha de la superficie cultivée en bio à 14 000 ha à l'horizon 2030 dont 5450 ha en superficie reconvertie en bio dans le cadre des projets de l'agriculture solidaire avec 3600 ha d'olivier et caroubier.

Pour répondre à cette évolution qu'a connue le Maroc, il est important de mettre l'accent sur le manque de ressources humaines qualifiées qui constituent la pierre angulaire de tout changement. Notons que pour préparer la conversion bio et afin de maîtriser les techniques bios pour améliorer les résultats techniques et économiques de la ferme, et par conséquent développer l'autonomie financière de l'agriculteur marocain, il faut absolument répondre aux besoins du Maroc en compétences dans le domaine de l'agriculture biologique. Cette nécessité a d'ailleurs été mise en évidence dans un travail analytique sur les filières bio et agroécologique mené par le projet ProAgro fin 2021.

A l'ambition de contribuer activement à la formation des professionnels et techniciens de l'agriculture, et afin de réussir la reconversion d'une entreprise agricole à l'agriculture biologique et maîtriser le système en agriculture bio, le CRJEA de Rabat-Salé-Kénitra, en collaboration avec le projet ProAgro qui vise la création d'opportunités d'emplois décents dans le secteur agro-industriel avec un focus sur la région de Rabat-Salé-Kénitra, propose une formation qualifiante (destinée à l'auto emploi) au profit des agriculteurs, salariés agricoles et porteurs de projets, ayant déjà une formation agricole (par exemple des lauréats des établissements de formation professionnelle agricole) et/ou une bonne expérience professionnelle en agriculture conventionnelle. L'objectif de cette formation est de leur offrir des connaissances de base nécessaires pour le démarrage d'une entreprise agricole en production biologique et, également d'inciter ces jeunes porteurs d'idées de projet de s'investir dans ce domaine soit en amont ou en aval de la chaîne de production.

C'est dans cette optique que le projet ProAgro souhaite signer un accord avec un partenaire d'exécution afin de mettre en œuvre une première expérience d'une mission de formation qualifiante sur l'agriculture biologique dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (RSK).

## 2. Objectif et résultats de la mission

### 2.1. Objectif principal de la mission

L'objectif principal de cette action est d'offrir aux bénéficiaires des connaissances de base nécessaires pour le démarrage d'une entreprise agricole en production biologique dans le but d'inciter les jeunes porteurs d'idées de projet de s'investir dans ce domaine soit en amont ou en aval de la chaîne de production.



## 2.2. Résultats attendus

- **Résultat 1**: Une formation qualifiante sur l'agriculture biologique est mise en place dans la région de Rabat Salé Kénitra.

Ce résultat vise essentiellement la mise en place d'une première expérience d'une formation qualifiante sur l'agriculture biologique de la région RSK à travers essentiellement (i) l'organisation d'un séminaire sur l'importance de la main-d'œuvre qualifiée pour le développement de la filière biologique, (ii) l'identification des formateurs et la préparation des modules de formation, et (iii) le déroulement de la formation auprès d'un premier groupe de bénéficiaires :

- **Produit 1.1**: Un séminaire sur l'importance de l'agriculture biologique dans la région RSK est organisé.
  - Activité 1.1.1 : Préparation d'une note conceptuelle comprenant un programme détaillé ;
  - Activité 1.1.2 : Identification des intervenants et du lieu du déroulement du séminaires ;
  - Activité 1.1.3 : Déroulement du séminaire y compris les aspects logistiques liés<sup>1</sup>.
- **Produit 1.2**: Le contenu des différents modules de formation sont préparés et validés.
  - Activité 1.2.1 : Proposition et validation des modules de la formation qualifiante en agriculture biologique ;
  - Activité 1.2.2 : Identification/recrutement des formateurs ;
  - Activité 1.2.3 : Elaboration et validation du contenu détaillé des modules de formation.
  - Activité 1.2.4 : Identification de l'établissement de déroulement de la formation avec possibilité de logement.
- **Produit 1.3**: Un groupe de bénéficiaires est formé sur l'agriculture biologique.
  - Activité 1.3.1 : Identification d'un groupe de 18 à 25 bénéficiaires ;
  - Activité 1.3.2 : Prise en charge de la restauration des bénéficiaires ;
  - Activité 1.3.3 : Prise en charge du matériel didactique ;
  - Activité 1.3.4 : Déroulement de la formation qualifiante auprès des bénéficiaires ;
  - Activité 1.3.5 : Organisation d'une journée de remise des certificats

## 3. Parties prenantes

### 3.1. Parties prenantes institutionnelles

L'équipe du projet ProAgro, le CRJEA, la DRA et la DRCA veilleront conjointement à la bonne mise en œuvre de la formation continue et s'assureront que les actions menées dans le cadre de cette mission sont en ligne avec les objectifs et les résultats escomptés.

Par ailleurs, la formation sera supervisée par un groupe de travail thématique bio et agroécologie, placé sous la tutelle du Comité Technique du projet ProAgro, lequel aura pour mandat de fournir des orientations stratégiques et d'assurer la coordination avec les autres parties prenantes.

---

<sup>1</sup> Les aspects logistiques peuvent comprendre : la location des lieux, la restauration, la fourniture et les aspects de communication.



La composition de ce groupe de travail thématique est la suivante :

- Direction Régionale de l'Agriculture
- Direction Régionale du Conseil Agricole
- COMADER
- FNSA
- Crédit Agricole du Maroc
- OIT / Equipe ProAgro

### **3.2. Groupes cibles**

Les groupes directement ciblés par la mission sont essentiellement :

- Les agriculteurs ou fils/filles d'agriculteurs pratiquant une agriculture biologique ;
- Les agriculteurs ou fils/filles d'agriculteurs pratiquant une agriculture conventionnelle et souhaitant se convertir vers une agriculture biologique ;
- Lauréats des instituts de formation agricole.

## **4. Dispositif de mise en œuvre**

### **4.1. Zone d'action**

Cette action doit se dérouler dans un établissement de formation agricole ou similaire implanté dans la région de Rabat-Salé-Kenitra.

Les bénéficiaires de cette mission, quant à eux, doivent également être issus en totalité ou au moins en grande majorité de la région RSK. Le projet en lui-même doit être domicilié dans la région de RSK.

Le choix final de l'établissement d'accueil et des bénéficiaires doit être décidé d'un commun accord avec le groupe de travail dédié à cette mission (voir point 3.1).

### **4.2. Ressources à mobiliser**

#### **➤ Ressources matérielles**

Le partenaire d'exécution doit pouvoir mobiliser toutes les ressources matérielles essentielles au bon déroulement du séminaire de lancement et de la formation qualifiante, entre autres :

- Une grande salle de séminaires d'une capacité de plus de 50 personnes pour une journée ;
- Une pause-café et un déjeuner de qualité pour un minimum de 50 personnes ;
- Un dossier contenant stylo, bloc note, brochures pour 50 personnes ;
- Conception et impression des outils de communication pour le séminaire et la formation ;
- Restauration d'un groupe de 18 à 25 personnes pendant la formation (environ 30 jours) ;
- Matériel didactique pour le déroulement des différents modules de formation ;
- ...



## ➤ Ressources humaines

Le partenaire d'exécution doit mobiliser toutes les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de la formation qualifiante, entre autres :

- Un responsable de mission dédié à temps plein pour toute la durée de la mission ;
- Des formateurs spécialistes pour l'animation d'un équivalent d'environ 250 heures réparties sur les différents modules qui seront définis ;
- Toutes autres ressources humaines nécessaires au bon déroulement de l'activité.

Le choix, du responsable de la mission ainsi que les formateurs, doit être décidé d'un commun accord avec le groupe de travail dédié à cette mission

## 5. **Suivi et communication**

### 5.1. **Le suivi**

Le travail du partenaire d'exécution sera suivi par le Coordinateur Technique Principal du projet ProAgro. Le suivi du projet sera assuré par deux outils :

#### ➤ Un rapport narratif trimestriel

Le canevas de ce rapport et des annexes sera préparé en collaboration avec le partenaire d'exécution avant le démarrage effectif de la formation. Ce rapport décrira l'état d'avancement et les réalisations des activités en se basant essentiellement sur les activités et indicateurs qui sont décrits dans le cadre de résultats et les listes détaillées des bénéficiaires ainsi que le contenu des modules de formation. Le partenaire d'exécution sera responsable de la rédaction du rapport narratif trimestriel.

#### ➤ Un rapport financier trimestriel

Le canevas de ce rapport sera annexé aux documents de l'accord d'exécution. Le rapport financier détaille les dépenses engagées durant la période couverte, les dépenses cumulées depuis le début de la mission ainsi que l'état des paiements selon les modalités convenues dans l'accord d'exécution. Le partenaire d'exécution sera responsable de la rédaction du rapport financier.

## 6. **Conditions requises pour soumissionner**

Seules les organisations non gouvernementales à but non lucratif sont éligibles. Par ailleurs, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Ayant une existence effective sur le territoire nationale prouvée par tous les documents administratifs requis ;
- Exerçant son activité dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (ayant son siège ou une antenne dans la région) ;
- Ayant comme mission principale l'appui et l'accompagnement au développement de filières agricoles ;
- Une expérience dans l'appui au développement de l'agriculture biologique serait un atout ;
- Ayant les capacités techniques et financières nécessaires dans la conduite de ce type de missions.



## 7. Calendrier et modalités de paiement

Il est prévu de commencer la prestation le 25 février 2023. Celle-ci s'achèvera le 31 juillet 2023. Pour des raisons administratives, le contrat sera officiellement clôturé le 31 août 2023.

Le paiement sera administré selon le calendrier suivant :

- **Paiement 1** : Avance de 20 % du montant total du contrat à la signature du contrat au plus tard le 28 février 2023 ;
- **Paiement 2** : Remboursement du montant total dépensé par le partenaire à la suite de la soumission et validation des premiers rapports narratifs et financiers trimestriels des activités réalisées, conformément au chronogramme convenu sur le contrat au plus tard le 30 mai 2023 ;
- **Paiement 3** : Remboursement du montant total dépensé par le partenaire à la soumission et validation des rapports narratif et financier finaux des activités réalisées, conformément au chronogramme convenu sur le contrat au plus tard le 15 juillet 2023.

## 8. Soumission des candidatures

Les ONG intéressées doivent soumettre :

- Un dossier administratif incluant tous les documents administratifs prouvant leur reconnaissance par les pouvoirs publics ;
- Une proposition technique, démontrant clairement leurs attributions, leurs expériences et leurs principaux atouts pour mener à bien l'ensemble des tâches demandées. La proposition technique ne doit pas dépasser 15 pages hors annexes ;
- Une proposition financière, en MAD et incluant toutes les taxes requises. Cette dernière doit détailler, a minima, les coûts unitaires de chaque activité et le montant total de la mission. Il est important que la proposition financière soit la plus détaillée possible afin de faciliter l'évaluation de l'offre. ***Aucun coût supplémentaire ne peut être engagé par ProAgro au-delà de la proposition financière.***

Le dossier administratif et les propositions technique et financière doivent être soumises en des fichiers distincts, lesquels doivent être datés, cachetés et signés.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **13 février 2023 à 12h00 (GMT+1)**. Les candidatures doivent être soumises par courrier électronique à Gilles Cols ([cols@ilo.org](mailto:cols@ilo.org)) et Ahmed Ben Hammou ([benhammou@ilo.org](mailto:benhammou@ilo.org)).

## 9. Cadre de résultats et indicateurs de suivi

Activité	Indicateur	Période
<b>Résultat 1 : Une formation qualifiante sur l'agriculture biologique est mise en place dans la région de Rabat Salé Kénitra</b>	<b>Environ 20 candidats ont suivi avec succès une formation qualifiante en bio couronnée par un certificat de réussite</b>	
<u>Produit 1.1</u> : Un séminaire sur l'importance de l'agriculture biologique dans la région RSK est organisé.	1 séminaire organisé	
Activité 1.1.1 : Préparation d'une note conceptuelle comprenant un programme détaillé ;		28 février 2023
Activité 1.1.2 : Identification des intervenants et du lieu du déroulement du séminaires ;		1 <sup>ère</sup> semaine de mars 2023
Activité 1.1.3 : Déroulement du séminaire y compris les aspects logistiques liés		2 <sup>ème</sup> semaine de mars 2023
<u>Produit 1.2</u> : Le contenu des différents modules de formation sont préparés et validés.	Contenu de tous les modules disponible	
Activité 1.2.1 : Proposition et validation des modules de la formation qualifiante en agriculture biologique ;		Mars 2023
Activité 1.2.2 : Identification/recrutement des formateurs ;		Mars 2023
Activité 1.2.3 : Elaboration et validation du contenu détaillé des modules de formation		Mars-avril 2023



Activité 1.2.4 : Identification de l'établissement de déroulement de la formation avec possibilité de logement		Mars-avril 2023
<u>Produit 1.3</u> : Un groupe de bénéficiaires est formé sur l'agriculture biologique	Environ 450 heures de formation dispensées auprès des bénéficiaires	
Activité 1.3.1 : Identification d'un groupe de 18 à 25 bénéficiaires		Mars-avril 2023
Activité 1.3.2 : Prise en charge de la restauration des bénéficiaires		Avril-juin 2023
Activité 1.3.3 : Prise en charge du matériel didactique		Avril-juin 2023
Activité 1.3.4 : Déroulement de la formation qualifiante auprès des bénéficiaires		Avril-juin 2023
Activité 1.3.5 : Organisation d'une journée de remise des certificats		Juin 2023